

Dans ce numéro
Évaluation actuarielle au 31 décembre 2022
Protection des renseignements personnels
Nouveau site Web

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Une évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2022 et les résultats sont encourageants. On y constate de bonnes nouvelles : les deux volets demeurent bien capitalisés et le niveau des cotisations sera revu à la baisse à compter de 2024. Également, les rentes du Second volet seront indexées une année de plus en raison du niveau du Fonds de stabilisation et d'indexation.

À titre de rappel, le Régime est scindé en deux volets. Le Volet antérieur est relatif au service crédité avant 2014, alors que le Second volet concerne le service crédité depuis 2014.

En vertu de la législation, une évaluation actuarielle doit être produite minimalement tous les trois ans. Par ailleurs, en vertu de la [Politique de financement](#), le Comité de retraite doit faire produire une évaluation actuarielle lorsque celle-ci n'engendre pas de hausse de coûts, ce qui est le cas au 31 décembre 2022. Le dépôt d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 permet d'établir le financement du régime pour les trois prochaines années.

SITUATION FINANCIÈRE DU VOLET ANTÉRIEUR (le « VA »)

Le VA du Régime est en bonne situation financière au 31 décembre 2022, soit une situation similaire à celle observée un an plus tôt.

En milliers de \$	31-12-2022	31-12-2021
Valeur marchande de l'actif	509 547	596 929
moins Réserve	(30 670)	(34 615)
Actif net	478 877	562 314
Valeur actuarielle du passif		
– Participant.e.s actifs et actives	81 607	123 031
– Participant.e.s ayant droit à une rente différée	6 705	7 846
– Retraité.e.s et bénéficiaires	412 072	453 987
Passif total	500 384	584 864
Excédent (déficit) actuariel	(21 507)	(22 550)
Degré de capitalisation	95,7 %	96,1 %

SITUATION FINANCIÈRE DU SECOND VOLET (le « SV »)

Le tableau suivant présente le bilan du SV pour les deux dernières évaluations actuarielles.

En milliers de \$	31-12-2022	31-12-2021
Valeur marchande de l'actif	135 454	140 545
moins Fonds de stabilisation	(17 233)	(28 302)
Actif net	118 221	112 243
Valeur actuarielle du passif		
– Participant.e.s actifs et actives	88 561	90 067
– Participant.e.s ayant droit à une rente différée	4 268	2 954
– Retraité.e.s et bénéficiaires	25 392	19 222
Passif total	118 221	112 243
Excédent (déficit) actuariel	0	0
Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %

NIVEAU DES COTISATIONS POUR 2024

Le dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 permet d'établir le niveau des cotisations à verser à compter de janvier 2024.

Voici les cotisations applicables actuellement (en 2023) et celles qui seront applicables à compter de janvier 2024 :

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
2023	9,90 % avant le MGA ¹ et 11,40 % pour l'excédent	9,90 % avant le MGA et 11,40 % pour l'excédent
2024	8,82 % avant le MGA et 10,32 % pour l'excédent	8,82 % avant le MGA et 10,32 % pour l'excédent

*Vous constaterez
une réduction de
plus de 1 % de la
cotisation en 2024.*

SOLVABILITÉ DES VOLETS

L'évaluation de la solvabilité sert à déterminer la situation financière du Régime sur la base de sa terminaison théorique. Le degré de solvabilité est par ailleurs utilisé dans le cas de paiement de prestations forfaitaires telles que les prestations de départ avant la retraite (les prestations ne peuvent être acquittées qu'en proportion du degré de solvabilité).

Les degrés de solvabilité des deux volets sont :

Volet antérieur : 74,9 % (versus 73,2 % au 31 décembre 2021)

Second volet : 89,2 % (versus 88,6 % au 31 décembre 2021)

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Bureau de la retraite (le « BR ») prend très au sérieux la protection des renseignements personnels des participant.e.s des régimes. Une nouvelle législation québécoise concernant cet aspect est en vigueur depuis septembre 2022 et elle augmente la responsabilité de toute entité détenant ou utilisant des renseignements personnels.

¹ MGA : Maximum des gains admissibles, défini par le RRQ, 66 600 \$ en 2023.

Une nouvelle version de la Politique de protection des renseignements personnels a été récemment adoptée afin d'intégrer les nouvelles exigences. Cette Politique peut être consultée sur le [site Web](#). Le Bureau appliquait déjà auparavant des critères rigoureux de protection des renseignements personnels et avait une politique formelle depuis 2019.

Principales orientations du Bureau de la retraite à l'égard des renseignements personnels

1. Limiter l'accès aux renseignements personnels aux employé.e.s du BR qui doivent les utiliser dans le cadre de leur travail.
2. Limiter la collecte des renseignements personnels à ceux requis pour administrer les régimes de retraite.
3. Assurer la protection des renseignements personnels détenus par le BR.
4. Valider la robustesse des contrôles des organisations externes auxquelles le BR transmet des renseignements personnels dans le cadre de la gestion des régimes.
5. Sensibiliser le personnel du BR à l'importance de la sécurité en lien avec ces renseignements.

NOUVEAU SITE WEB

Le BR est heureux de vous annoncer que le site Web a complètement été revu, tant sur le plan visuel que du contenu. Bien sûr, vous continuerez d'y retrouver les communiqués et autres documents d'information. De nouvelles sections, notamment sur les efforts en termes d'investissement responsable et durable, ont été intégrées.

N'hésitez pas à naviguer sur le site pour consulter toute l'information disponible sur la gestion de votre Régime de retraite.



Donné à Québec, le 18 décembre 2023, par le Comité de retraite du RREEUL.

RREEUL

Régime de retraite des employés et employées
de l'Université Laval

Téléphone : 418 656-3802

Courriel : bretraite@bretraite.ulaval.ca

Web : bretraite.ulaval.ca